



Association Nationale
des Maisons d'Enfants
à Caractère Social

Communiqué de presse :

Proposition de nomination du Défenseur des droits :

**L'universalisme républicain n'est pas une abstraction,
mais une garantie de notre contrat social**

Epinal, le 9 juillet 2026

L'ANMECS accueille avec inquiétude et incompréhension la proposition de nomination de M. François-Noël Buffet à la tête du Défenseur des droits. Au regard des responsabilités attachées à cette fonction constitutionnelle indépendante, garante des droits et libertés de toutes et tous, cette décision suscite des interrogations légitimes sur la préservation des contre-pouvoirs démocratiques et sur la capacité de l'institution à demeurer un recours impartial pour les citoyens, notamment les plus fragiles.

Cette nomination nous conduit à rappeler un enjeu essentiel :

Quelles sont aujourd'hui les garanties de notre contrat social fondé sur l'universalisme républicain ?

Pour les professionnels de la protection de l'enfance, cette question n'est ni théorique ni institutionnelle. Elle engage le quotidien de milliers d'enfants, d'adolescents et de familles accompagnés par les maisons d'enfants à caractère social sur l'ensemble du territoire.

Le Défenseur des droits occupe une place singulière dans notre démocratie. Autorité indépendante inscrite dans la Constitution, il garantit l'accès effectif aux droits fondamentaux, lutte contre les discriminations, veille au respect des droits de l'enfant et contribue à ce que l'action publique demeure fidèle au principe d'égalité.

L'universalisme républicain repose sur une conviction essentielle : **chaque personne doit pouvoir bénéficier des mêmes droits, de la même dignité et de la même protection, indépendamment de son origine, de sa condition sociale, de son handicap, de son lieu de résidence ou de son parcours de vie.**

Cette ambition exige des institutions fortes, indépendantes et capables d'interpeller les pouvoirs publics lorsque les droits des plus fragiles sont menacés.

Les enfants confiés à la protection de l'enfance constituent, à cet égard, un révélateur de la solidité de notre contrat social. Leur situation nous oblige collectivement. Il doit être garanti par la République avec la même exigence pour tous.

L'ANMECS estime que la personne appelée à exercer les fonctions de Défenseur des droits doit offrir toutes les garanties d'une adhésion pleine et entière aux principes que l'institution est chargée de défendre. Ses positions publiques, ses engagements et son action passée doivent être en totale concordance avec les missions du Défenseur des droits, afin de préserver la confiance des citoyens et la crédibilité de cette autorité indépendante.

Dans un contexte marqué par la montée des fractures sociales, territoriales et démocratiques, l'universalisme ne peut être réduit à une déclaration de principe. Il doit demeurer une promesse concrète : celle d'une protection égale pour tous et d'une attention particulière portée à celles et ceux qui risquent le plus de voir leurs droits remis en cause.

Pour l'ANMECS, la question posée par cette nomination est celle des garanties apportées à la pérennité de cette mission fondamentale. Le Défenseur des droits doit rester un contre-pouvoir républicain, un recours accessible et une voix indépendante capable de rappeler que les droits fondamentaux ne sont ni négociables, ni conditionnels.

Parce que la qualité d'une démocratie se mesure aussi à la manière dont elle protège les plus vulnérables, l'ANMECS sera attentive aux débats parlementaires à venir et aux garanties apportées à l'indépendance, à la crédibilité et à la capacité d'action de cette institution essentielle de notre pacte républicain.

À propos de l'ANMECS

L'Association nationale des maisons d'enfants à caractère social rassemble des professionnels, cadres et dirigeants engagés dans l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes majeurs confiés à la protection de l'enfance, et leurs familles. Elle œuvre pour la promotion de leurs droits fondamentaux, le développement de réponses éducatives de qualité et le renforcement des politiques publiques de solidarité et de protection de l'enfance.

Collectif ANMECS, sous la direction de Frédéric JOLY